



5 Pleinement partenaires

Version
révisée
Août 2009



Fédération
des comités de parents
du Québec

Sommaire

<i>Le partenariat, une nécessité</i>	1
<i>De spectateurs à partenaires</i>	1
<i>Un héritage de la réforme</i>	2
<i>Au conseil d'établissement</i>	3
<i>Les bienfaits du partenariat</i>	6

Ressources

Pour obtenir des réponses à vos questions, pour approfondir un sujet, pour trouver les bons outils ou les bonnes ressources... adressez-vous à la FCPO.

Nous offrons :

- des conseils;
- de la documentation;
- des références;
- des ateliers de formation.

Consultez notre site Internet www.fcpg.qc.ca ou entrez en communication avec votre comité de parents de votre commission scolaire.

Crédits

Le fascicule numéro 5 « Pleinement partenaires » est publié dans le cadre du programme de formation de la Fédération des comités de parents du Québec, 2263, boulevard Louis-XIV, Québec (Québec) G1C 1A4.

Ont participé à la réalisation :

- Coordination, recherche, rédaction : Multi projets
- Rédaction : Claudine St-Germain
- Graphisme : Pur Design

La FCPO remercie les personnes et les groupes qui ont contribué à la réalisation de ce document.
Note : Dans ce document, la forme masculine désigne les hommes et les femmes.

Août 2009
Dépôt légal – 2009
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-923116-03-7

Le partenariat : plus qu'une mode, une nécessité



Qu'ont en commun les joueurs d'une équipe sportive, les associés d'affaires et les membres d'un conseil d'établissement ? Ils sont tous, à leur manière, des partenaires. Ils sont engagés dans un projet commun : ils doivent agir ensemble et adopter des stratégies et des moyens pour mener ce projet à terme.

Le partenariat en éducation est l'exercice d'un pouvoir en collégialité, dans le respect des compétences de chacun pour atteindre un objectif partagé, soit la réussite de tous les enfants. Le partenariat est présent partout dans le milieu scolaire, mais il est particulièrement visible dans les conseils d'établissement.

De spectateurs à partenaires

Que ce soit pour gagner un match, récolter des dividendes ou réaliser un projet éducatif, les partenaires sont condamnés à s'entendre, car sans la participation de tous, le but restera hors d'atteinte. Chacun a un rôle à jouer et doit travailler avec les autres, en collaboration et en complémentarité, afin que tous aillent dans la même direction.

La participation des parents à la vie scolaire a beaucoup évolué au fil des années. De simples spectateurs qu'ils étaient à la naissance du système d'éducation québécois, ils sont devenus, avec la réforme, de véritables partenaires, apportant leur point de vue et participant à de nombreuses décisions touchant la vie de l'école.

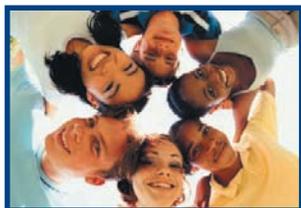
Les relations entre les parents et l'équipe-école peuvent prendre différentes formes. Par exemple, les rencontres entre parents et enseignants sont de l'ordre de l'information mutuelle : le parent en apprend davantage sur le comportement, les forces et les faiblesses de son enfant sur le plan scolaire, tandis que l'enseignant peut mieux connaître la personnalité de son élève et le contexte dans lequel il évolue.

L'organisme de participation des parents (OPP) est une autre façon pour les parents de s'impliquer dans l'école de leurs enfants. Ils peuvent apporter leur point de vue, participer à différentes activités et réaliser certains projets. On parle ici de consultation et de collaboration.

Enfin, les conseils d'établissement constituent des forums de concertation où se crée un partenariat entre tous les groupes représentés. C'est par l'entremise de leurs représentants au conseil d'établissement que les parents deviennent de véritables partenaires au sein de l'école.

La notion de partenariat a fait son entrée dans le réseau scolaire au moment de la réforme du système d'éducation. Parce qu'elle vise la réussite éducative de tous les

Le partenariat à l'école, un héritage de la réforme



Cette mission va au-delà des règles de grammaire et de mathématiques ! Elle implique l'acquisition d'une foule de connaissances et de compétences, mais aussi de valeurs pour lesquelles l'apport des parents et de la communauté est essentiel.

élèves, cette réforme implique une mise en commun des forces de tous les groupes concernés, c'est-à-dire les parents, les élèves, le personnel enseignant, les directions d'école, le personnel professionnel, le personnel de soutien et des services de garde et les membres de la communauté.

Un autre des objectifs de la réforme est de donner plus d'autonomie aux écoles. En ayant le pouvoir d'adapter ses services aux besoins et caractéristiques de la communauté qu'il dessert, chaque établissement sera plus à même de favoriser la réussite éducative de tous les enfants.

Pour ce faire, un véritable partenariat entre les parents, les élèves, les membres du personnel, la direction de l'école et les membres de la communauté est essentiel. Le législateur a donc prévu des dispositions dans la Loi sur l'instruction publique (LIP) pour assurer une prise en charge partenariale de l'éducation dans chaque milieu.

En examinant la mission de l'école, on comprend pourquoi ce partenariat est si important. Cette mission comporte trois volets, soit :

- **instruire**, c'est-à-dire faire en sorte que les élèves acquièrent des connaissances et sachent s'en servir dans la vie de tous les jours;
 - **socialiser**, c'est-à-dire apprendre aux élèves à vivre ensemble et à évoluer dans la société;
 - **qualifier**, c'est-à-dire donner aux élèves tous les atouts nécessaires à leur intégration dans la société et le marché du travail,
- et ce, en rendant chacun apte à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Pour que le partenariat prenne réellement sa place, il est nécessaire que tous adhèrent aux grands principes qui ont guidé la réforme :

- une plus grande autonomie de l'école;
- un partage de responsabilités entre le conseil et le directeur de l'école;
- l'attribution au directeur de l'école et au personnel enseignant de pouvoirs particuliers sur un ensemble de questions pédagogiques;
- le cheminement préalable de certains dossiers soumis au conseil d'établissement permettant la participation du personnel enseignant ou de l'ensemble du personnel de l'école;
- la parité entre le nombre de représentants des parents et ceux du personnel scolaire.

Le partenariat au conseil d'établissement : bien saisir sa dynamique



C'est principalement au conseil d'établissement que s'exerce le partenariat au sein de l'école. Le conseil d'établissement est un organisme complexe. Il ne suffit pas de connaître la liste de ses fonctions et pouvoirs inscrits dans la loi. Il est nécessaire d'en percevoir toutes les facettes.

Un groupe de tâches

Bien plus qu'un groupe de discussion, le conseil d'établissement est en fait ce qu'on pourrait appeler « un groupe de tâches ». Tous ses membres ont un but commun : assurer la réussite des élèves en améliorant la vie de l'école. Les fonctions à accomplir sont précises : élaborer et mettre en place un projet éducatif, approuver les règles de conduite qui seront mises en vigueur dans l'école ou encore le temps alloué à chaque matière, adopter le budget annuel de l'établissement, etc. Pour accomplir ce travail, il faut se réunir et être prêt à s'investir.

Investir son temps et sa personne

Exprimer ses idées, écouter le point de vue des autres, prendre des décisions éclairées, ça prend du temps ! La disponibilité est essentielle pour assurer un partenariat réussi, dans un climat d'harmonie et de compréhension mutuelle. Les réunions où l'on prend des décisions hâtives et où tout le monde est pressé de partir sont inefficaces et ne mènent à rien d'autres qu'à des conflits et à un sentiment d'inutilité. Pour atteindre leur but commun, les partenaires doivent s'investir et prendre le temps nécessaire à la réflexion et à l'action.

Un groupe démocratique

Le conseil d'établissement possède toutes les caractéristiques d'un organisme démocratique. Tous ses membres sont égaux et l'apport de chacun est primordial pour arriver au but commun. Il est donc essentiel que le conseil d'établissement soit un lieu où l'expertise de chacun soit reconnue, où les diverses compétences soient respectées et où tous les membres puissent faire valoir leur vision de l'école et de sa mission.

Croire aux avantages du partenariat

Quand on s'entoure de partenaires, on est conscient que plusieurs têtes valent mieux qu'une et que l'action individuelle est plus efficace lorsqu'elle est articulée à la tâche commune. Cela implique de savoir assumer les conséquences des choix faits par le groupe et d'accepter les décisions qui y sont prises. C'est l'exercice de la démocratie !

Un organisme représentatif

Chaque membre du conseil d'établissement représente un groupe particulier, et c'est au nom de ce groupe que chacun doit agir. Cette représentation confère bien sûr une grande responsabilité aux membres, mais assure également la légitimité de



leur présence au conseil d'établissement. Pour bien jouer leur rôle, les représentants doivent recueillir les orientations qui font consensus au sein de leur groupe d'appartenance, porter ces orientations avec conviction et diplomatie au conseil d'établissement et rendre compte à leur groupe des travaux du conseil d'établissement.

Accepter l'autre

Le conseil d'établissement est formé de gens issus de divers horizons, ayant des compétences et des idées différentes. Tous partagent pourtant un but commun, et c'est pourquoi chacun doit considérer ses partenaires comme des collaborateurs dont l'apport est indispensable. Accepter l'autre, avec ses valeurs, ses connaissances, ses points de vue et ses façons d'aborder les problèmes, constitue la base d'un partenariat réussi, où règnent la confiance et le respect. Si chacun croit que son expérience peut apporter quelque chose, une simple pierre à la construction de l'ensemble, et qu'il croit qu'il en est de même pour chacun, il en résultera une coopération enrichissante pour tous.

Soigner ses communications

L'échange d'idées est inhérent au partenariat. Pour qu'une cohésion s'installe au sein du groupe, il est primordial que chacun puisse s'exprimer et comprendre le point de vue des autres; de cette compréhension mutuelle naissent une vision commune et une action concertée. Or, pour que cette compréhension s'installe, une bonne communication est essentielle. Cela demande aux partenaires une bonne dose d'écoute, d'empathie, de précision et de clarté, afin d'éliminer les malentendus qui pourraient nuire au partenariat.

Une structure vivante

Comme une équipe ou une famille, chaque conseil est teinté par son expérience propre et son histoire. Il possède des forces et des faiblesses, un rythme et une dynamique interne faits de relations différenciées. Bref, il possède une personnalité propre qui marquera ses choix et ses décisions.

Avoir confiance au groupe

Le partenariat exige de la coopération et une bonne dose de confiance de la part de tous. Si l'on s'est engagé dans cette démarche, c'est qu'on croit pouvoir avancer et mener nos projets à bon port avec les personnes qui sont à nos côtés. Cela implique une volonté à travailler ensemble, une attitude ouverte et une confiance envers ses partenaires.

Avoir le goût de réussir

La raison d'être du partenariat, c'est la poursuite d'un objectif commun à tous. Cet objectif doit être bien défini, motivant et important pour chacun des partenaires. C'est le moteur qui pousse le groupe à ne pas ménager ses efforts, à surmonter les obstacles et à donner le meilleur de lui-même. Dans le cas du conseil d'établissement, l'objectif commun est la réussite et le bonheur des enfants de l'école : un but qui donne certainement aux membres le goût de réussir.



Développer un profond sentiment d'appartenance

Le sentiment d'appartenance cimenter les relations entre les partenaires. Il fait en sorte que chacun est fier d'apporter sa contribution au groupe, tout en profitant, à son tour, de la contribution des autres. Pour que ce sentiment se développe, chaque partenaire doit se percevoir comme un élément important du groupe, s'y sentir à l'aise et accepté et avoir l'impression d'y exercer une certaine influence.

Un lieu de pouvoir et d'influence

La loi attribue une série de pouvoirs au conseil d'établissement : il n'y a donc rien de nouveau à le désigner comme lieu de pouvoir. Mais à l'intérieur même du conseil, chacun exerce son propre pouvoir d'influence et de conviction, selon ses habiletés personnelles. Ainsi, par exemple, on ne voudrait pas d'un directeur d'école sans leadership ! Autrement dit, le conseil d'établissement permet d'entretenir des relations politiques, et il ne faut pas s'en scandaliser. Vrais débats, recherche de consensus, votes serrés, échanges de vues informels, vote prépondérant du président à l'occasion, tout cela fait partie de cette zone d'influence où chacun met ses habiletés à profit, au service de la recherche du meilleur pour les élèves.

Surmonter les difficultés et résoudre les conflits inévitables

Malgré les efforts et les bonnes intentions, des difficultés ou des conflits inévitables surgiront sur le chemin des partenaires. Ceux-ci devront être capables de les accepter, d'y trouver des solutions et d'en tirer des leçons. La façon par laquelle ils y feront face sera sans doute révélatrice des liens qu'ils auront tissés et de la qualité du partenariat établi. Cette démarche demandera beaucoup d'humilité, de ténacité et de travail, mais une fois les difficultés et les conflits surmontés, le groupe en sortira certainement grandi.

Rechercher des consensus

Les décisions sont souvent unanimes dans un conseil d'établissement qui valorise le partenariat. Tous connaissent les orientations qui ont été retenues dans le projet éducatif et s'en inspirent. Mais il arrive aussi que les avis diffèrent dans le choix des moyens. On ne peut pas trouver de compromis sur une base régulière sans mettre en péril le partenariat lui-même puisque cette technique entraîne sa dose de frustration et de désengagement.

À mi-chemin entre l'unanimité et le compromis se trouve le consensus. La recherche de consensus fait suite à une expression ouverte de tous les points de vue et se produit à la suite de l'exploration de nouvelles hypothèses ou solutions innovatrices qui satisfont pleinement les participants et obtiennent leur assentiment.

Se sentir solidaires

Le partenariat nécessite absolument un travail d'entraide. C'est ensemble que les partenaires du conseil d'établissement veulent trouver les solutions, prendre les décisions et poser les actions nécessaires à l'amélioration de la vie de l'école. Ils ont la certitude de pouvoir, ensemble, faire quelque chose pour changer ce qui doit l'être et rendre meilleur ce qui est déjà bien fait. Cette solidarité est essentielle à l'atteinte de l'objectif commun des partenaires.

Les bienfaits du partenariat : tous sont gagnants

Lorsqu'on travaille en partenariat, il n'y a pas de perdants : tous sortent gagnants parce que tous ont le même objectif et travaillent en concertation pour y arriver. Chacun s'élève au-dessus de ses propres intérêts pour s'ouvrir à ceux du groupe. Il est ainsi possible d'arriver à des résultats qui auraient été impossibles d'obtenir individuellement.

Des bienfaits pour l'école

Le partenariat au sein du conseil d'établissement permet de bâtir une école où il fait bon vivre et où les élèves réussissent. Grâce à la contribution des parents, du personnel de l'école, des représentants de la communauté et des élèves du secondaire, l'école est bien enracinée dans son milieu et est en mesure de répondre aux besoins des enfants qui la fréquentent. Elle bénéficie des forces de la communauté et, en retour, est un instrument de développement local par son impact sur le développement social et culturel.

Des bienfaits pour les personnes

Être partenaire, c'est grandir à travers une expérience de partage, de collaboration et de réussite d'un défi commun. C'est se sentir motivé, responsabilisé et valorisé en participant à un projet important pour soi, pour sa famille et sa communauté. C'est apprendre au contact de gens de différents horizons. Mais surtout, c'est vivre pleinement sa citoyenneté, en contribuant à préparer la génération de demain.

